

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 69 (1965-1967)
Heft: 317

Vereinsnachrichten: Activité de la Société vaudoise des Sciences naturelles : octobre-décembre 1964

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité de la Société vaudoise des Sciences naturelles

Octobre-Décembre 1964

14 octobre

Séance présidée par M. D. Reymond.
(Auditoire de l'Ecole de Chimie, 17 h. 30)

Conférence

M. C. JUTZ : professeur à la Technische Hochschule, Munich : *Farbstoffe mit quasi-aromatischen Systemen.*

L'anion cyclopentadiénique, les fulvènes et les heptafulvènes présentent des propriétés particulières car ils contiennent 6 électrons π et des doubles liaisons conjuguées. L'auteur a synthétisé une série de composés fortement colorés en utilisant un système donneur-accepteur jouant le rôle de chromophore dans un système quasi-aromatique. En stabilisant le système par des substituants aromatiques, l'auteur a pu synthétiser des hydrocarbures doués de propriétés fortement acides. L'exposé était illustré par des expériences qui ont démontré l'intérêt scientifique de cette recherche.

4 novembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.
(Auditoire de l'Ecole de Chimie, 17 h. 30.)

Conférence

M. G. KÖBRICH, professeur à l'Université de Heidelberg : *Über reaktive Zwischenprodukte der Carbaniono-Chemie.*

En général, les composés organiques portant des atomes de métal et d'halogène fixés au même atome de carbone sont considérés comme instables ; ils se décomposent pour former des carbènes. Pourtant M. Köbrich a trouvé que de telles substances peuvent être préparées et même conservées à -100° C. La liaison entre carbone et métal étant probablement ionisée, on se trouve en présence de carbanions halogénés. Les corps correspondants non saturés sont plus stables ; ils sont utiles aux synthèses stéréospécifiques, par exemple d'acides α , β non saturés halogénés en position α .

18 novembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.
(Auditoire de l'Ecole de Chimie, 17 h. 30.)

Conférence

M. H. BEHRINGER, professeur à l'Université de Munich : *Über schwefelhaltige Heterocyclen.*

Dans quelle mesure les électrons du soufre peuvent-ils participer à la résonance aromatique dans des composés hétérocycliques ? — M. Behringer a fait des recherches dans la série des thia-thio-phtènes, composés formés par des réactions de 1,3,5-tricétones avec du soufre, qui montrent un type de mésomérie très intéressant (« no bond resonance »).

25 novembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.
(Auditoire de l'Ecole de Chimie, 17 h. 30.)

Conférence

M. A. MARXER, professeur à l'Université de Berne : *Réactions avec des composés organo-métalliques.*

Tandis que les 2-halogéno-amines ne se laissent pas transformer en composés de Guignard correspondants (elles donnent plutôt des réactions de fragmentation), les amines halogénées en position 3 forment facilement les composés organomagnésiens désirés. Ces derniers se sont montrés utiles pour les synthèses de produits importants en chimiothérapie. Dans la deuxième partie de la conférence, M. Marxer a rapporté des réactions d'addition des organométalliques aux hydrazones et oximes.

25 novembre

Séance présidée par M. P. Villaret.
(Salle Tissot, Palais de Rumine, 20 h. 30.)

Conférence

M. E. OEHLER, des Stations fédérales de Mont-Calme : *La cytogénétique des céréales.*

Grâce à l'observation cytogénétique et aux nombreux croisements qui ont pu être faits chez les principales céréales, il est actuellement possible de mieux connaître leur origine et leur génome. Ces recherches sont de la plus grande importance pratique, car elles permettent la sélection de nouvelles formes intéressantes, plus résistantes aux maladies parasitaires ou mieux adaptées aux conditions climatiques défavorables.

7 décembre

Séance présidée par M. L. Fauconnet.
(Auditoire de l'Ecole de Chimie, 17 h. 30.)

Conférence

M. W. KELLER, privat docent à l'EPF, à Zurich : *Sur la constitution de la Lankamycine* : $C_{42}H_{72}O_{16}$.

Cet antibiotique élaboré par des actinomycètes est constitué, comme l'érythromycine, d'un grand cycle lactonique à 13 C (macrolide) portant 2 oses, 8 groupes méthyles et diverses fonctions oxygénées dont la nature et la position ont été précisées grâce aux données spectrales IR, UV, RMN.

8 décembre

Séance présidée par M. M. Burri.
(Auditoire XVII, Palais de Rumine, 17 h. 30.)

Communications

M. R. WOODTLI : *La participation de la Suisse à la Décennie hydrologique internationale.*

MM. P. MERCIER, L. PUSTASZERI et J.-P. VERNET : *Morphologie sous-lacustre au large de Saint-Prex.*

M. R. MONOD : *Influence des grands froids de 1962-1963 sur l'état sanitaire du lac Léman.*

M. J.-P. GUIGNARD : *Présentation d'un nouveau modèle de drague.*
(Ces communications seront publiées dans le *Bulletin*).

9 décembre

Assemblée générale présidée par M. L. Fauconnet, président.
(Salle Tissot, Palais de Rumine, 16 h. 45).

Partie administrative

Le président ouvre la séance, excuse quelques absents et donne connaissance des modifications à l'état des membres :

Démissions enregistrées à fin décembre 1963 : MM. Jean Delorme et Michel Dolivo ; M^{mes} Sylvia Bisaz et Magali Schreyer-de Trey ; en 1965 : MM. Francois Bonsack, Louis Cuendet, Claude Meylan et M^{me} C. Kistler-Rochat.

Admissions. Outre les admissions communiquées aux assemblées générales de mars et de juin, le bureau a prononcé l'admission de MM. Maurice Martenet, professeur à l'EPUL, à Rivaz ; Antoine Gross, géologue, à Lausanne ; Danilo Rigassi, géologue, à Trélex ; Pierre Feschotte, professeur de chimie minérale à la Faculté des Sciences, M. Jean-Pierre Flatt, biochimiste, à Lausanne, nouveau candidat, est reçu membre de la SVSN par l'assemblée.

Le *président* lit le

Rapport sur l'exercice 1964

Cette année a été marquée par l'Exposition nationale à Lausanne, qui a accaparé les loisirs du président, et, en mars, par la maladie de notre dévouée secrétaire, M^{lle} Bouët.

Membres. — L'effectif de la Société est de 480 membres :

Membres urbains	168	Membres corporatifs	22
» forains	154	» d'honneur	17
» étudiants	37	» émérites	10
» à vie	29	» bienfaiteur	1
» exonérés	29	» en congé	13

A fin décembre 1963, nous avons dû enregistrer quatre démissions, puis quatre au cours de cette année, et nous avons été attristés par le décès de huit de nos membres. Ces pertes ont été partiellement compensées par la nomination d'un membre bienfaiteur et l'admission de treize nouveaux membres, dont quatre étudiants.

Séances. — La Société a été convoquée à 26 séances, dont les trois assemblées générales statutaires, avec partie administrative et partie scientifique ; l'assemblée de juin a eu lieu aux Rochers de Naye ;

Physique :	3 séances, dont une visite de laboratoire
Chimie :	15 séances
Sciences de la Terre :	3 séances, avec 10 communications
Sciences biologiques :	3 séances
Divers :	2 séances

La participation aux séances est parfois faible, le plus souvent entre vingt et quarante auditeurs.

Le 12 février, la *conférence académique*, organisée en collaboration avec la Société académique vaudoise, a permis à un public nombreux d'entendre M. le professeur M. Golay, de Genève, parler des « Nouveaux horizons ouverts par la recherche spatiale » et présenter deux films cinématographiques.

Un *cours d'information* de quatre leçons répondait à la question « Qu'est-ce que l'eau ? » Il a connu un beau succès. Deux des exposés font l'objet de mises au point dans le *Bulletin*.

Publications. — Quatre fascicules du *Bulletin* sont sortis de presse, totalisant 172 pages, contenant 15 communications et les actes de la Société. La matière ne manque pas, mais elle est inégalement répartie, chimie, physique et biologie y sont trop peu représentées.

Aucun *Mémoire* ne portera le millésime 1964, mais un manuscrit est déjà chez l'imprimeur et un autre en préparation.

La publicité des Bulletins a été assurée avec soin et patience par M. P. Vindayer, qui nous procure ainsi un apport net de Fr. 2000.— environ ; nous lui sommes très reconnaissant de son bon travail.

Bureau et Comité. — Huit séances et de nombreux entretiens et contacts entre les membres d'une équipe homogène et animée du désir de collaborer ont permis au Bureau d'assurer la marche de la Société.

Le Comité a tenu quatre séances pour prévoir les grandes lignes du programme scientifique, réalisé ensuite grâce au travail des collaborateurs scientifiques à la tête des sections.

Dons. — Nous avons reçu cette année à nouveau et avec une grande reconnaissance Fr. 2000.— de la maison Nestlé-Afico, destinés à l'activité de la section de chimie. Nos publications bénéficient d'un don de Fr. 1000.— de la maison Ch. Veillon et de divers autres dons d'un total de Fr. 385.—. Plusieurs auteurs contribuent volontairement à une part des frais de publication de leurs travaux. A tous, nous exprimons la gratitude de la Société.

L'Union de sociétés scientifiques vaudoises a poursuivi une activité normale, assurant la répartition des séances chaque mois, avant l'envoi des programmes en commun. Le Directoire a repris l'étude du problème des locaux que les diverses sociétés scientifiques souhaitent avoir à leur disposition pour loger leur matériel et tenir leurs réunions.

Conclusions. — Malgré des apports généreux, la situation financière de la Société reste l'objet d'un souci important pour les responsables. La présentation du budget le montrera tout à l'heure. Nos publications manifestent l'activité scientifique vaudoise de façon durable et utilisable dans un cercle plus large que celui des modestes auditoires de nos séances. Or les frais d'édition augmentent constamment et à un taux qui dépasse largement le taux d'accroissement de nos recettes. Le Bureau souhaite que l'Assemblée se prononce sur l'opportunité d'une souscription extraordinaire qui augmenterait notre capital disponible, ou sur une hausse des cotisations qui permette de poursuivre notre activité d'éditeur. Le Bureau prévoit, faute d'une Assemblée générale assez représentative, une consultation écrite par circulaire adressée aux membres. De toute façon, il poursuivra ses efforts pour favoriser l'étude, l'avancement et la diffusion des sciences de notre pays et dans notre pays.

Le président : L. FAUCONNET.

M^{me} A. Schnorf, en l'absence de M.P.E. Pilet, excusé, lit le

Rapport de la Commission de gestion pour l'année 1964

La Commission de gestion tient d'abord à exprimer au Professeur Louis Fauconnet ses remerciements pour la peine qu'il s'est donnée — en tant que président de la SVSN — durant l'année 1964. Elle remercie dans la même mesure les membres du Bureau et du Comité et tient à dire tout particulièrement sa reconnaissance à M^{lle} S. Meylan pour tout le travail que lui cause la rédaction de nos publications et à M^{lle} Bouët qui s'occupe, avec le soin que l'on sait, de notre secrétariat.

Tout en relevant avec satisfaction la bonne marche de la société et tout en se félicitant des efforts de tous ceux qui en sont responsables, à quelque degré que ce soit, la Commission de gestion voudrait présenter deux remarques d'intérêt général.

Durant l'année écoulée, on a pu constater — avec regret — que l'activité de certaines sections a été plutôt réduite. La conséquence, immédiatement

perceptible, est que le programme des séances s'en est trouvé sensiblement déséquilibré. La Commission de gestion déplore cette situation — et s'en inquiète. Elle souhaite vivement que les responsables des sections prennent davantage exemple sur celui de la section de chimie qui a su et pu offrir à nos membres, des séances nombreuses et variées.

La Commission de gestion s'étonne, d'autre part, du silence constant et systématique de la presse locale à l'égard de notre SVSN. Elle aimerait que, pour les séances générales au moins, les journaux lausannois signalent à l'attention de leurs lecteurs l'activité de notre société. Nous savons que certains journaux sont prêts à publier des communiqués, à la condition, bien sûr, de les leur envoyer. Il serait également souhaitable — et certainement réalisable — que des comptes rendus, même très brefs, puissent être insérés dans ces mêmes journaux et témoignent ainsi de l'existence et de la vitalité de notre SVSN. Nous sommes certains que les rédacteurs de nos principaux journaux accepteront de nous aider, à condition de prendre personnellement contact avec eux. Une telle collaboration se fera d'autant mieux que maintenant, quelques quotidiens lausannois ont pris l'habitude de consacrer heureusement aux sciences au moins une page par semaine.

Pour la Commission de gestion :

Le président : Prof. P.-E. PILET.

Des deux points prêtant à la critique relevés par ce rapport, le second est discuté. On constate la difficulté de trouver un responsable des résumés à remettre à la presse. On discute également de la possibilité de réduire le volume des publications, afin de diminuer le déficit de nos comptes. De la discussion, il se dégage que les membres de la Société sont pour le maintien du volume actuel des publications et qu'un déficit est souvent le signe de l'activité intense et de la vitalité d'une société.

Le rapport présidentiel et le rapport de la Commission de gestion sont adoptés.

M. J. Bonnet, trésorier, présente le

Budget pour 1965

DÉPENSES		RECETTES	
	Fr.		Fr.
Frais généraux	2 500.—	Intérêts et redevances . . .	8 100.—
<i>Bulletin et Mémoires</i>	15 000.—	Cotisations	8 500.—
Traitements	5 500.—	Dons, contributions volontaires d'auteurs et subsides	
Abonnements :		divers	5 000.—
« Fonds Rumine »	800.—	Publicité	2 500.—
Conférences et		Vente <i>Bulletin et Mémoires</i> .	300.—
Cours d'information	2 400.—	Location épidiastope	200.—
	<u>26 200.—</u>	Déficit	1 600.—
			<u>26 200.—</u>

Cotisations. Pour tenter de diminuer le déficit prévu, l'assemblée vote la suppression de la réduction de cotisation de Fr. 4.— dont bénéficiaient les membres forains. Les autres cotisations demeurent inchangées.

Le budget, où le poste des cotisations passe de Fr. 7900.— à Fr. 8500.— et le déficit prévu de Fr. 2200 à Fr. 1600, est voté.

Election du bureau. M. Jacques Bonnet se retire après trois ans d'activité. Le président lui adresse les remerciements de la société et propose, au nom du bureau, M. le professeur Jacques Mathyer. Il n'est pas fait d'autre proposition. M. Jacques Mathyer est élu membre du bureau, dont quatre membres sont réélus.

Le bureau pour 1965 est composé comme suit : président, M. Louis Fauconnet ; vice-président, M. Roger Dessoulavy ; membres : M. Henri Dahn, M^{me} Marguerite Hofstetter-Narbel, M. Jacques Mathyer.

M. Ch. Chessex présente le

Rapport d'activité de la Commission vaudoise pour la protection de la nature pour 1964

Dès que fut publié le texte de l'Inventaire des monuments naturels d'importance nationale qui méritent d'être protégés, établi par une commission désignée par la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Ligue de sauvegarde du patrimoine national et le Club alpin suisse, nous nous mîmes à l'étude de ce document, afin de prévoir quelles mesures allaient être nécessaires pour en assurer la réalisation. Il en résulte que notre attention s'est surtout concentrée, ces deux dernières années, sur les objets faisant partie de ce plan. Les résultats obtenus à ce jour sont encore extrêmement minces, car il s'agit d'un travail de longue haleine, qui ne trouvera sa réalisation qu'après bien des discussions, des échanges de correspondance, et qui nous coûtera encore de gros efforts. Si le présent rapport est particulièrement pauvre en résultats concrets, cela ne signifie nullement que la commission ait ménagé sa peine, loin de là. Cela signifie plutôt que le travail effectué le fut en majeure partie en dessous, dans l'ombre et dans les coulisses, et que le moment de lever le rideau n'est pas encore venu.

Voyons donc la situation actuelle de chacun des treize objets de l'inventaire intéressant notre canton, tout en rappelant que les municipalités intéressées ont toutes été mises au courant de nos projets par une lettre circulaire rédigée par M. Daniel Aubert, président de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature.

Objet 1.24. Lac de Joux et sources de l'Orbe

Une partie des rives du lac de Joux fait l'objet d'un plan d'extension cantonal, qui assure la sauvegarde de la partie la plus intéressante du site et de sa flore. La question de la protection de la source de l'Orbe est entre les mains du comité de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, qui partage nos responsabilités et participe activement à l'achèvement des tâches communes. M. Aubert a pris contact avec les autorités de Vallorbe et il semble que, grâce à ses sages avis, il sera possible de voir la conservation de ce site assurée.

Objet 1.25. Tourbière de Pré-Rodet

Ce site est l'objet d'un contrat de servitude, qui lie la commune de Morges, propriétaire, à la Ligue suisse pour la protection de la nature, depuis 1949. La question d'une extension éventuelle de l'aire réservée, jugée désirable par les auteurs de l'inventaire, sera reprise plus tard, lorsque nous aurons réussi à liquider un certain nombre de problèmes plus urgents.

Objet 1.35. Creux du Van

Cet objet intéresse principalement le canton de Neuchâtel, qui en a fait une réserve naturelle. Nous nous efforcerons d'obtenir de notre côté, pour la protection de la fraction de ce site qui se trouve sur le territoire de la commune de Provence, des mesures qui soient en harmonie avec celles décrétées par nos voisins neuchâtelois.

Objet 1.36. La Dôle

Les efforts entrepris par M. Aubert en vue de protéger une partie de ce territoire ont été réduits à néant par le refus du Conseil communal de Saint-Cergue d'agréer les propositions de la Municipalité. Une petite compensation a pu être obtenue dans cette région, dans le cadre de la réalisation des réserves communales, par la création d'une réserve à la Combe du Vuarne, sur le territoire de la commune de Trélex.

Objet 1.45. Chassagne

Ce site a malheureusement subi une dégradation d'une importance telle qu'il est devenu impossible, selon l'avis du professeur Villaret, de le maintenir à l'inventaire des monuments naturels d'importance nationale.

Objet 1.46. Pied sud du Jura proche de La Sarraz

Cette désignation se rapporte à la buxaie de Ferreyres et au vallon d'Engens, avec également une partie du vallon du Nozon. C'est, parmi tous les objets proposés à notre attention, l'un des plus intéressants et les plus dignes d'être conservés. Une première difficulté provient du fait que le nombre des communes en cause est de six, ce qui n'est pas sans rendre les démarches assez compliquées. Les dangers qui menacent ce site sont nombreux et pressants : pacage, cueillette, construction de maisons de week-end, exploitation de carrières, dépôts indésirables.

Une délégation du comité de la Ligue et de la Commission s'est rendue sur place et des pourparlers ont été engagés par M. Aubert, mais la solution à ce problème ne sera pas facile à trouver. Nous nous y attachons toutefois sans désespérer.

Objet 2.14. Rive droite du Lac de Neuchâtel

Cet objet, le plus vaste de tous ceux qui nous concernent, intéresse 4 cantons et pas moins de 20 communes, dont 7 pour le canton de Vaud. Il est évident qu'un objet d'une telle ampleur ne peut être traité d'une seule haleine, ni par nos seuls moyens. Dans ce cas, comme dans de nombreux autres,

nous avons à nous féliciter de la précieuse collaboration que nous apportent l'Office cantonal de l'urbanisme et le Service cantonal des Forêts.

Quelques résultats partiels ont déjà pu être obtenus, dont un échange de territoires entre l'Etat de Vaud et la commune de Cudrefin, ainsi que le plan d'extension cantonal de Chabrey. D'autres plans d'extension sont actuellement à l'étude, de même qu'une réglementation du camping.

Le problème le plus ardu à résoudre est celui de la région de Champittet, près d'Yverdon, qui fait l'objet d'un vaste projet d'urbanisation, dont la réalisation mettrait en grave danger l'existence des gouilles de Champittet et de tout un territoire réputé à juste titre pour l'intérêt de sa flore et de sa faune.

Objet 2.15. Rive gauche du Lac de Neuchâtel

Cette rive est beaucoup plus modifiée que la rive opposée. L'Etat a déjà pris une série de mesures pour limiter les dégâts, et il est douteux qu'il soit possible d'obtenir un meilleur résultat.

Objet 2.16. Marais de la Haute Versoix

Ce site, d'une valeur exceptionnelle par la qualité de sa faune et le charme de son paysage, a fait l'objet d'un plan d'extension cantonal. Les pressions, toutefois, sont toujours assez fortes dans cette région, et il semble de plus en plus désirable de procéder dans la mesure du possible à quelques achats de terrains. Cette question nous préoccupe et nous voulons nous efforcer d'y apporter une solution satisfaisante.

Objet 3.16. Rives du Léman à l'embouchure du Rhône

Il s'agit là de la région comprise entre Villeneuve, Noville et le Rhône, généralement désignée sous le nom de région des Grangettes, objet d'un plan d'extension cantonal depuis 1957. Les difficultés d'application de ce plan s'avèrent considérables, de grosses menaces continuent à peser sur cette région, dont le caractère a été en bien des endroits radicalement modifié par des déboisements extensifs et par un accroissement démesuré de la culture du peuplier. Malheureusement, ces modifications semblent se faire en accord avec le plan d'extension, qui prévoit le maintien de l'exploitation sylvicole (dans notre esprit, évidemment, il s'agissait de tout autre chose).

Les difficultés rencontrées et les menaces dont cette région est l'objet nous ont fait envisager, comme seule mesure susceptible d'assurer la conservation de ce qui reste encore à sauver, une certaine quantité d'achats de terrains. C'est à tenter la réalisation de ce projet que nous nous occupons activement en ce moment. Mais le travail se fait en coulisse, et le moment n'est pas encore venu de lever le rideau !

Objet 3.34. Vanil Noir

Des menaces assez précises semblent peser lourdement sur ce site, dont la flore est particulièrement intéressante. La Commission fribourgeoise pour la protection de la nature a réussi, avec l'aide de la Ligue suisse, à acquérir un certain nombre de territoires sis sur la commune de Charmey. Pour notre canton, il est difficile de solliciter la collaboration des communes intéressées

(Château d'Oex et Rougemont), vu que leur population est très sensibilisée à notre égard par la présence d'une grande réserve naturelle dans la région. Il serait toutefois possible d'acquérir éventuellement des terrains appartenant à des tiers. Des pourparlers ont été engagés, mais la plus grande discrétion est de rigueur.

Objet 3.35. La Pierreuse

Grâce à l'aide généreuse de M. Edouard Sandoz, cette réserve est celle qui nous a occasionné le moins de soucis jusqu'à maintenant. M. Sandoz poursuit ses efforts, tendant à établir sur tout le pourtour de la réserve une large zone de sécurité. Des pourparlers délicats sont en cours actuellement, sur lesquels il ne m'est pas possible d'en dire plus pour le moment.

Objet 3.36. Vallon de Nant

C'est là, chacun le sait, l'objet majeur de notre sollicitude et de nos efforts. La situation se trouve actuellement — et depuis plusieurs mois — au point mort, dans l'attente de la décision que prendront les autorités de la commune de Bex, qui ont pour tâche de se déterminer sur la vocation future du site. Dans notre précédent rapport, nous écrivions « ... dans quelques jours, une délégation de notre comité d'action se rendra à son tour à Berne pour être entendue par la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. » Cette séance a eu lieu le 16 décembre, et MM. de Beaumont, Robert, Villaret, Renaud, Michel, Pernet et Kuttel ont successivement pris la parole pour exposer notre point de vue, en opposition avec les représentants du Département militaire fédéral. A l'issue de cette séance, la Commission fédérale a de nouveau modifié son attitude, adoptant à l'unanimité de ses membres le point de vue de notre comité d'action.

A quelque temps de là, nous avons de nouveau été entendus, toujours en présence des mêmes contradicteurs, par la Commission du Grand Conseil vaudois chargée de rapporter sur la motion Kuttel. Cette motion, je le rappelle, demande que le Conseil d'Etat fasse usage du droit d'initiative cantonal pour demander au Conseil Fédéral de renoncer au projet de place d'exercices pour engins blindés au Vallon de Nant. Ici encore, notre point de vue a prévalu, et la motion Kuttel a été acceptée par le Grand Conseil et renvoyée au Conseil d'Etat, qui s'est à son tour déterminé à l'unanimité en faveur du projet qui lui était soumis. Toute cette affaire comporte évidemment de nombreux dessous, dans le détail desquels il n'est pas désirable d'entrer ici.

Cet aperçu de la situation respective des différents sites inscrits à l'Inventaire des monuments naturels d'importance nationale montre à l'évidence que notre tâche est encore loin d'être terminée et que d'immenses efforts seront encore nécessaires si nous voulons obtenir une réalisation, même partielle, des objets inscrits à l'Inventaire.

Il nous paraît juste de mentionner ici un certain nombre de résultats encourageants qui, bien que n'étant pas directement le fruit de nos efforts, nous ont occupés et nous intéressent à divers titres.

Disons tout d'abord que l'Office cantonal de l'urbanisme, dont nous avons déjà mentionné la précieuse collaboration qu'il nous a apportée en maintes

occasions, a réussi à obtenir la mise en réserve d'un site remarquable : le Bois de Chênes, sur la commune de Genolier, et s'occupe activement en ce moment de la réalisation d'une nouvelle réserve au Vallon des Vaux, en-dessus d'Yvonand.

Dans le cadre de son action pour la création de réserves communales, M. Aubert, président de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, a obtenu un résultat très remarquable cette année, par la création de 6 nouvelles réserves, qui sont celles de : Châtel (commune de l'Isle) — l'Eau pendante (commune de Saint-George) — la Roche à la chèvre (commune d'Aubonne) — la Combe de Moinsel (communes de Bassins et Arzier) — le vallon de la Serine (commune de Le Vaud) — et la Combe du Vuarne (commune de Trélex). Nous tenons à remercier une fois de plus M. Aubert, dont l'inlassable activité permet de si intéressantes réalisations.

Le problème de la place d'armes du Petit Hongrin n'a pas été sans nous préoccuper très vivement, puisqu'il menace entre autres d'une façon très précise notre réserve d'Argnauaz. Un Comité d'action s'étant formé à Château-d'Oex, sous la présidence de M. Chappuis, professeur, nous avons jugé préférable de lui laisser l'initiative des opérations et la conduite de l'opposition. La situation était déjà assez mauvaise au départ, vu que l'armée avait déjà acquis un certain nombre de territoires, et qu'elle était entièrement libre d'en acquérir d'autres. Les opposants ont obtenu toutefois certaines satisfactions, notamment sous forme de garanties, dont nous voulons espérer qu'elles seront entièrement respectées. Ainsi, le Bois de la Latte sera épargné, et nos revendications concernant Argnaulaz et ses lacs, sa faune et sa flore, seront plus ou moins prises en considération. Nous nous sommes opposés à l'établissement d'une place de camping en Verex, près d'Allaman. Ce camping n'avait tout d'abord pas suscité d'opposition, mais nous avons dû revenir sur notre décision lorsque nous avons appris qu'il s'agissait en réalité non pas d'un camping avec tentes, mais bien d'un « caravaning », ce qui nous paraît absolument inadmissible en ce lieu. Nous avons fait part de notre opposition à la Commission cantonale de recours en matière de police des constructions. Nous avons également obtenu le retrait d'un projet de villa, jugée indésirable, sur le territoire de la commune de Bougy-Villars.

Le soussigné et M. Kuttel ont fait partie de la Commission extra-parlementaire chargée de rédiger la nouvelle loi cantonale sur la chasse. Le projet, qui est actuellement à l'étude, marque un net progrès sur la loi précédente en matière de conservation des milieux naturels. Le soussigné a également pris part aux délibérations d'une commission extra-parlementaire chargée de rapporter sur la motion du député Thévoz, relative à la création de rideaux-abris.

Nous avons malheureusement à déplorer la perte d'un collaborateur actif et dévoué en la personne du professeur André Renaud. Bien que ne faisant pas partie de notre commission, il avait tenu, dès le début, à s'associer à nous dans la lutte entreprise pour la sauvegarde du vallon de Nant. Il ne ménagea ni son temps ni sa peine et participa à la plus grande partie de nos activités, notamment aux deux rencontres mentionnées ci-dessus. Son départ a été unanimement regretté, et nous lui conservons un souvenir ému et reconnaissant.

COMPTES

Les comptes de la Commission se présentent comme suit :

<i>Actif</i>	
Solde en caisse au 31.12.1963	Fr. 194.10
Versement de la L.S.P.N.	» 100.—
Total	<u>Fr. 294.10</u>
<i>Passif</i>	
Frais de port	Fr. 16.95
Déplacements	» 36.—
Total	<u>Fr. 52.95</u>
Actif	Fr. 294.10
Passif	Fr. 52.95
Solde en caisse au 31.12.1964	<u>Fr. 241.15</u>

Composition de la Commission : Président : M. Ch. Chessex ; secrétaire : M. P. Villaret ; membres : MM. D. Aubert (président LVPN), J. de Beaumont, P. Boven, M^{me} M. Hofstetter ; MM. E. Kuttel, J.-F. Robert (chef du Service forêts, chasse et pêche). Délégué de l'Office cantonal de l'urbanisme : M. J.-P. Reitz.

Après une brève interruption, on passe, à 17 h. 45, à la *partie scientifique* :

Conférence

M. PAUL BOVEY : *Aspects nouveaux de la dynamique des populations chez la Tordeuse du mélèze.*

Professeur d'entomologie à l'EPF, à Zurich, M. P. Bovey, à la tête d'une équipe de chercheurs, étudie depuis de nombreuses années les problèmes théoriques et pratiques posés par ce ravageur des forêts alpines. Dans un remarquable exposé, il a présenté les résultats les plus récents de ses recherches, en divers points de la chaîne des Alpes et notamment en Engadine. — Il semble que le développement des populations soit en grande partie déterminé par la coïncidence de la fin de la diapause avec le début de la pousse des bourgeons de mélèze, coïncidence déterminée elle-même par des facteurs assez complexes. L'effet du traitement massif aux insecticides a également été étudié. Un tel traitement semble avoir peu d'effet sur l'évolution de la gradation.